



ASSOCIATION DE LA CRECHE BARBOTINE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021, A L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BELFAUX

Présents :

Présidence :

Commune de Belfaux : M. René Andrey

Délégués

Commune de Misery-Courtion : Mme Myriam Genoud
Commune de Belfaux : Mme Muriel Frésard
Commune de Grolley : Mme Carole Ansermot
Commune de La Sonnaz : Mme Olivia Théraulaz

Comité de direction

Commune de Belfaux : Mme Chantal Barras, présidente
Commune de Misery-Courtion : M. Christophe Frossard, vice-président
Commune de Grolley : Mme Suzanne Bovet
Commune de La Sonnaz : Mme Gwenaëlle Ecoffey

Crèche Barbotine : Mme Tiffany Duffey, directrice
Crèche Barbotine : Mme Béatrice Dénervaud, comptable

Secrétaire du procès-verbal :

Mme Josiane Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée du 17 septembre 2020
2. Rapport de la présidente du Comité de direction
3. Rapport de la directrice
4. Comptes d'exploitation et bilan 2020
5. Rapport et préavis de l'organe de révision
6. Approbation des comptes 2020
7. Approbation des statuts
8. Election de la commission financière
9. Choix d'une fiduciaire
10. Divers

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 17h30

M. Andrey ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe les délégués que la séance est enregistrée pour en faciliter sa retranscription.

1. Approbation du PV de l'assemblée du 17 septembre 2020

M. Andrey demande s'il y a des remarques ou corrections sur le PV de l'assemblée des délégués du 17 septembre 2020.

Tel n'est pas le cas, M. Andrey soumet aux délégués le PV de la séance du 17 septembre 2020 pour approbation.

Le PV de la séance des délégués du 17 septembre 2020 est approuvé sans remarque et à l'unanimité.

2. Rapport de la présidente du comité de direction

M. Andrey passe la parole à Mme Barras, présidente du Comité de direction, pour donner connaissance de son rapport.

Mme Barras dit qu'il est difficile de faire un rapport sur l'année écoulée sans devoir utiliser les termes "crise sanitaire", "masque" ou "Covid-19".

Mme Barras rappelle que Mme Tiffany Duffey a rejoint la crèche le 1^{er} mars 2020. Après 2 semaines seulement, elle a dû prendre ses responsabilités, anticiper certaines décisions et mettre en place toutes les directives hebdomadaires ou même journalières édictées par le canton concernant la lutte contre le Covid-19, ce qu'elle a fait avec brio.

Mme Duffey partage toute l'expérience qu'elle a acquise durant son parcours professionnel avec son équipe. Elle a su imposer sa vision des choses et ses objectifs avec tact, instaurer des colloques institutionnels et de ce fait créer une nouvelle dynamique.

A son arrivée, Mme Duffey a pu compter sur le soutien et les connaissances de la secrétaire-comptable. Ce binôme fonctionne très bien et travaille de manière constructive pour le bien de la crèche, des enfants, des parents et de l'équipe éducative.

Depuis la rentrée d'août, la crèche a aménagé le studio suite à la création du groupe des "4+". Cet aménagement a permis à la crèche d'augmenter sa capacité d'accueil de 29 à 35 places. Le groupe "4+" permet aux plus grands de la crèche de pouvoir s'épanouir dans d'autres activités entièrement adaptées à leur âge.

Le nouveau bâtiment de la petite enfance accueillera la crèche dès août 2021. Si le projet et les besoins de départ étaient ceux de la directrice précédente, Mme Duffey a collaboré étroitement avec le bureau d'ingénieurs. Sa vision du métier et ses objectifs pédagogiques ont engendré quelques aménagements différents ou supplémentaires. Maintenant il est temps de penser au déménagement et à une éventuelle inauguration des locaux.

Vu les nombreuses demandes de placement et la capacité d'accueil des nouveaux locaux, le Comité de direction étudie, après discussion avec la directrice, la possibilité de maintenir l'accueil des enfants sur deux sites proches l'un de l'autre, à savoir dans les locaux actuels ainsi que dans le nouveau bâtiment de la petite enfance. Chaque commune membre de l'Association de la crèche Barbotine a émis un préavis favorable à cette proposition et une séance d'information est prévue pour le 4 mars prochain.

Au nom du Comité de direction, Mme Barras tient à remercier la directrice, la secrétaire-comptable ainsi que tout le personnel pour leur engagement, leur professionnalisme et tout le travail effectué en 2020. Il remercie également les communes pour leur confiance et leur soutien dans les nombreux défis qui l'attendent en 2021.

Mme Barras remercie également ses collègues du comité pour leur collaboration tout au long de cette année.

M. Andrey remercie Mme Barras pour son rapport et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

Comme la parole n'est pas demandée, M. Andrey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

3. Rapport de la directrice

M. Andrey passe la parole à Mme Duffey pour donner connaissance de son rapport.

Dans son rapport, Mme Duffey traite les points suivants :

Fonctionnement de la crèche durant le COVID-19

Le 2 mars prochain sera une date importante pour Mme Duffey car cela fera une année qu'elle a repris la direction de la crèche Barbotine. Cette année a été très formatrice car, après 2 semaines déjà, il a fallu changer la manière de fonctionner. Toutefois, il n'a pas été évident pour les parents d'accepter et de comprendre les nouvelles mesures transmises par la nouvelle directrice et les autorités cantonales, à commencer par la fermeture de la crèche puis l'interdiction pour les parents en télétravail de placer leurs enfants à la crèche.

Cette période a été de très courte durée et les parents lui ont rapidement accordé leur confiance car tout était mis en œuvre pour protéger leurs enfants et respecter les directives cantonales. Le contact a été gardé avec les familles au travers de vidéos et propositions d'activités conçues par l'équipe éducative. De même, les plans d'aménagement de groupes changeaient régulièrement et étaient transmis aux parents par mail.

Depuis le mois de mars 2020, les parents ont l'interdiction de rentrer dans les locaux. Par conséquent, la porte de secours de l'étage est devenue l'entrée principale de la nurserie.

La crèche a été placardée d'affiches rouges sur lesquelles figuraient les modes d'emploi, entre autres pour se laver les mains, quelle porte utiliser pour quel groupe, etc.

La désinfection et la stérilisation de tous les jeux ont été et sont toujours effectuées de manière régulière dans la journée. De nouvelles prises en charge ont dû être étudiées avec le personnel éducatif afin de séparer les enfants au maximum.

Une atmosphère de stress a plané quelques semaines au sein du personnel et aussi au niveau des parents.

Malgré cette situation, Mme Duffey est d'avis que le bilan de l'année 2020 est positif. Elle se réjouit d'avoir pu, avec l'équipe éducative, trouver un rythme de croisière et le navire a gardé le cap tout en naviguant tranquillement.

Mme Duffey apprécie grandement sa collaboration avec la secrétaire-comptable car elle a su lui transmettre ses connaissances et leurs personnalités sont complémentaires.

Taux d'occupation

En décembre 2020, le taux d'occupation a chuté à 75%. Certains contrats ont été résiliés à cause du Covid-19. En effet, les parents ont trouvé d'autres solutions de garde ou craignaient de ne plus pouvoir assurer le financement du placement de leur enfant à la crèche.

Cependant, en janvier dernier, les passages des groupes ont été effectués et beaucoup de nouveaux enfants ont intégré la crèche. A ce jour, le taux d'occupation est remonté à 90%.

Nouveau bâtiment de la petite enfance

Mme Duffey dit que la crèche a aussi un autre défi à relever, à savoir l'aménagement des futurs locaux puis le déménagement dans le nouveau bâtiment de la petite enfance. Des contacts ont été pris avec les différentes entreprises spécialisées dans le mobilier de la petite enfance, puis un choix a été fait et les commandes ont été passées.

Les objectifs pédagogiques ont été abordés et les nouvelles équipes ont été formées en respectant les souhaits du personnel qui a été consulté auparavant.

Personnel de la crèche

Mme Duffey dit que l'équipe a subi beaucoup de changements : idées pédagogiques différentes, mais également nouvelles prises en charges suite au Covid-19 et à toutes les directives à mettre en place et à respecter.

De nombreux remplacements ont été effectués, notamment à la nurserie, à cause des congés maladie, les absences ponctuelles sans oublier les mises en quarantaine. Certaines remplaçantes ont rejoint l'équipe Barbotine et d'autres ont continué leur route en poste fixe vers d'autres structures.

Une éducatrice est partie en octobre pour aller découvrir d'autres horizons et se rapprocher de son domicile.

Deux éducatrices à 100% ont été engagées, dont une pour remplacer celle qui est partie et une autre pour la nurserie. Depuis janvier, tout le monde est de retour. L'équipe est au complet et a retrouvé sa stabilité.

Le professionnalisme, le soutien, la solidarité et la disponibilité sont restés constants durant toute l'année de la part de l'équipe. Elle a su protéger les enfants de manière affective et conserver la magie au travers des fêtes de la St-Nicolas, Noël et même Carnaval. Mme Duffey la remercie pour tout le travail effectué et pour son engagement au sein de la crèche.

Mme Duffey dit se réjouir de poursuivre cette aventure sur ce beau navire et remercie le Comité de direction et les communes membres de l'Association pour la confiance qu'ils lui accordent.

M. Andrey remercie Mme Duffey pour son rapport et ouvre la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. Andrey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

4. Comptes d'exploitation et bilan 2020

M. Andrey passe la parole à Mme Déneraud pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Déneraud présente les comptes et le bilan 2020. Elle fait part des principales différences relevées par rapport au budget 2020.

Charges

- 301.00 Traitement du personnel encadrement : augmentation de charges en raison de l'engagement d'une éducatrice supplémentaire et des différents remplacements dus au Covid-19.
- 301.02 Traitement du personnel de nettoyage : augmentation de charges du fait qu'il y a maintenant le studio à nettoyer et depuis le Covid-19, il faut désinfecter plus souvent le matériel et les locaux.
- 301.03 Indemnité journalière du personnel : la crèche a reçu des RHT, des indemnités de maternité pour deux personnes ayant accouché et des indemnités maladie.
- 310.01 Matériel de bureau, imprimés, photocopies : augmentation de charges due au fait qu'il a fallu faire beaucoup de photocopies en couleur pour signaler les différentes marches à suivre relatives à la pandémie.
- 310.03 Annonces : augmentation de charges due au fait que le règlement de portée général a dû être insérer dans la Feuille Officielle.
- 313.00 Achat de nourriture : le traiteur qui livre les repas à la crèche a augmenté de CHF 0.70 le prix du repas par enfant.

Produits

- 434.00 Contribution des parents : diminution des produits du fait que durant la période où la crèche était fermée à cause du Covid-19, soit de la mi-mars à la mi-mai, il n'y a aucune facturation qui a été faite aux parents.
- 439.01 Autres produits : étant donné qu'il y a de nouvelles places qui ont été créées au sein de la crèche, un montant de CHF 30'000.-- a été versé par le SEJ. De plus, le montant de CHF 17'000.-- représente les frais de formation de la directrice qui n'a pas pu débiter en 2020.

Le résultat des comptes se présente donc comme suit :

		Charges	Produits
30	Charges du personnel	653'860.26	
31	Autres charges du personnel	126'789.75	
32	Charges financières	105.40	
33	Amortissements	0.00	
42	Intérêts et comptes courant		102.10
43	Produits principaux		403'242.93
45	Subventions et contributions		364'277.76
	Totaux	780'755.41	767'622.79
	Déficit	13'132.62	

M. Andrey remercie Mme Déneraud pour la présentation des comptes et ouvre la discussion générale sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, M. Andrey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport et préavis de l'organe de révision

M. Andrey passe la parole à Mme Bovet pour donner lecture du rapport de révision des comptes établi par Fidexpert SA Fribourg, à Granges-Paccot.

Fidexpert déclare que lors du contrôle des comptes, elle n'a pas rencontré d'éléments lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts et propose d'accepter les comptes tels que présentés.

M. Andrey remercie Mme Bovet pour la lecture du rapport de révision des comptes par Fidexpert SA Fribourg.

6. Approbation des comptes 2020

M. Andrey soumet aux délégués les comptes 2020 pour approbation.

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes d'exploitation et le bilan 2020 de la crèche Barbotine tels que présentés au point 4 de l'ordre du jour.

7. Approbation des statuts

M. Andrey passe la parole à Mme Barras pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Barras informe les délégués que suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et l'ordonnance sur les finances communales, les statuts de la crèche Barbotine ont dû être révisés du fait qu'elle doit se doter, entre autres, d'une commission financière.

La modification des statuts étant uniquement liée à la nouvelle loi sur les finances communales, les statuts doivent être approuvés par l'assemblée des délégués et non pas par les législatifs de chacune des communes membres de l'association.

Les nouveaux statuts ont été transmis aux communes membres de l'Association pour examen.

Mme Barras demande s'il y a des questions par rapport à ces nouveaux statuts.

Tel n'est pas le cas, M. Andrey remercie Mme Barras pour la présentation de ce point de l'ordre du jour et soumet les nouveaux statuts pour approbation aux délégués.

Les délégués approuvent à l'unanimité les nouveaux statuts tels que transmis aux communes membres de l'Association.

8. Election de la commission financière

M. Andrey passe la parole à Mme Barras pour commenter ce point de l'ordre

Mme Barras propose que des délégués des communes de Grolley, Misery-Courtion et La Sonnaz composent la commission financière étant donné que certains délégués de la commune de Belfaux fonctionnent actuellement en tant que président de l'Assemblée des délégués et en tant que président du Comité de direction.

Les personnes suivantes sont proposées en tant que membres de la commission financière :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| - Commune de Grolley | Mme Carole Ansermot |
| - Commune de Misery-Courtion | Mme Myriam Genoud |
| - Commune de La Sonnaz | Mme Olivia Théraulaz |

M. Andrey demande s'il y a d'autres candidatures. Comme ce n'est pas le cas, les personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité membres de la commission financière de l'Association de la Crèche Barbotine.

9. Choix d'une fiduciaire

M. Andrey passe la parole à Mme Barras pour commenter ce point de l'ordre du jour.

Mme Barras informe les délégués que cela fait 6 ans, soit 2 mandats consécutifs de 3 ans, que la fiduciaire Fidexpert Fribourg SA contrôle les comptes de l'Association de la Crèche Barbotine.

Selon la loi, une nouvelle fiduciaire doit être nommée pour réviser les comptes. Le Comité de direction a lancé un appel d'offres et suite à leur examen, il propose d'attribuer le mandat à la fiduciaire Fiducum SA, à Marly.

M. Andrey demande s'il y a des questions sur cette proposition.

Mme Ansermot demande si d'autres fiduciaires ont été contactées ?

Mme Barras lui répond que seules les fiduciaires Fiducum SA et BDO ont été contactées et que le choix s'est fait en fonction des prix proposés.

Comme la parole n'est plus demandée, M. Andrey demande aux délégués s'ils approuvent le choix du Comité de direction de nommer Fiducor SA en tant que nouvelle fiduciaire pour contrôler les comptes de l'Association de la crèche Barbotine.

Les délégués nomment à l'unanimité Fiducor SA en tant que nouvelle fiduciaire pour contrôler les comptes de l'Association de la crèche Barbotine.

10. Divers

M. Andrey ouvre la discussion dans les divers.

La parole n'étant pas demandée, M. Andrey clôt la discussion relative à ce point de l'ordre du jour et fixe la prochaine séance au

**jeudi 10 juin 2021, à 17h30,
à l'administration communale de Belfaux.**

En effet, comme il y a la nouvelle législature qui débutera en avril 2021, de nouveaux délégués devront être nommés pour le Comité de direction et pour l'assemblée des délégués.

M. Andrey clôt la séance remercie les délégués pour leur présence

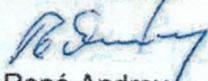
Levée de la séance

La séance est levée à 18h00

Belfaux, le 17 mars 2021

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES
DE LA CRECHE BARBOTINE**

Le Président :


René Andrey

La Secrétaire :


Josiane Angéloz